

# Procès-verbal de la 164<sup>e</sup> assemblée générale

tenue le 30 mai 2016 à 13h30 à la cafétéria

## Ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la 163<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 27 avril 2016; et suites.
5. Informations :
  - 5.1 Annonce de l'arrêt officiel de l'entente - La Tribune.
  - 5.2 Coopérative du Cégep de Sherbrooke.
  - 5.3 Campagne Leucan (vidéo).
  - 5.4 RREGOP.
  - 5.5 Manifestation à la défense de nos services de garde éducatifs.
6. Bilan de la négo 2015.
7. Fondation du Cégep.
8. Assurances (RSA).
9. Les tâches.
10. Matériathèque.
11. Élection au comité d'éthique de la recherche (une personne versée en droit).
12. Appui au (Syndicat des professeures et professeurs du Collège d'enseignement général et professionnel de Lévis-Lauzon (SPPCLL)).
13. Levée de l'assemblée.

## 1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

---

### Résolution 164.1

« Il est proposé de désigner Michel Gagné président de l'assemblée. »  
Steve McKay propose et Diane Lafrance appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

---

### Résolution 164.2

« Il est proposé d'accepter comme nouvelle membre du SPECS-CSN l'enseignante suivante : Estelle D'Arcy (Soins infirmiers). »  
Julie Dionne propose et Claudine Desautels appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

---

### Résolution 164.3

« Il est proposé d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :  
- 5.4 RREGOP;  
- 5.5 Manifestation à la défense de nos services de garde éducatifs; et  
- 12. Appui au SPPCLL (Syndicat des professeures et professeurs du Collège d'enseignement général et professionnel de Lévis-Lauzon). »  
Louis Desmeules propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

#### 4. Adoption du procès-verbal de la 163<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 27 avril 2016; et suites.

---

**Résolution 164.4** « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 163<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 27 avril 2016 tel que présenté. »  
Martin Fontaine propose et Michel Caron appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

**Suites au procès-verbal** : Il n'y a aucune suite.

#### 5. Informations :

---

##### 5.1 Annonce de l'arrêt officiel de l'entente - *La Tribune*.

Catherine Ladouceur annonce que l'entente d'abonnement à *La Tribune* à laquelle le SPECS-CSN était lié a pris fin. Elle invite les enseignant-es qui souhaiteraient mettre sur pied un nouveau projet à venir la rencontrer au local syndical.

##### 5.2 Coopérative du Cégep de Sherbrooke.

Julie Dion, présidente de la Coopérative du Cégep de Sherbrooke, effectue un compte rendu de la situation à la Coopérative. Elle annonce également qu'elle ne renouvellera pas son mandat à la présidence. Elle indique que plusieurs postes seront disponibles au conseil d'administration pour lesquels l'élection aura lieu lors de l'assemblée générale du 19 octobre prochain.

Une mention de remerciement est adressée à Julie Dion par l'assemblée.

##### 5.3 Campagne Leucan (vidéo).

Catherine Ladouceur présente la campagne de financement pour Leucan.

##### 5.4 RREGOP.

Michael Labarre invite les membres qui planifient présentement leur retraite à venir rencontrer les membres de l'exécutif afin de connaître les impacts individuels des nouvelles balises découlant de la nouvelle convention collective.

##### 5.5 Manifestation à la défense de nos services de garde éducatifs.

Catherine Ladouceur transmet l'information concernant l'organisation d'une manifestation à la défense de nos services de garde éducatifs qui aura lieu ce 4 juin à l'Assemblée nationale, à Québec. Du transport est organisé par la CSN.

#### 6. Bilan de la négo 2015.

---

Julie Dionne informe les membres de l'assemblée du fait que la rédaction du « clause à clause » de la convention collective est achevée ainsi que des nouvelles données qui en découlent (ressources allouées à la coordination et à la formation continue).

Steve McKay rappelle les éléments importants du bilan local de la négociation 2015.

Il est proposé de transformer l'assemblée délibérante en comité plénier.  
Jean-Thomas Courchesne propose et Philippe Langlois appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

- **Recommandation 6.1 :**  
Informez directement la CSN de nos critiques concernant le plan de communication adopté lors de la dernière négociation, notamment notre déception au sujet des sorties publiques des membres de l'exécutif de la CSN concernant le projet d'entente de principe du 21 décembre 2016.
- **Recommandation 6.2 :**  
Proposer à la CSN des balises afin d'encadrer dans l'avenir le discours médiatique des représentants politiques de la CSN lors d'une éventuelle entente de principe.

- **Recommandation 6.3 :**  
Proposer au regroupement cégep de la FNEEQ des balises afin d'assurer que le comité de négociation dans son ensemble demeure l'interlocuteur de la partie syndicale dans toutes les phases du processus de négociation.
- **Recommandation 6.4 :**  
Dans l'éventualité d'un front commun lors de la prochaine négociation, exiger la tenue d'une instance intersyndicale nationale lors de laquelle il sera véritablement possible de discuter et de délibérer entre syndiqués de toutes les organisations syndicales impliquées.
- **Recommandation 6.5 :**  
Dans l'éventualité d'un front commun lors de la prochaine négociation, considérer la pertinence d'appliquer des moyens de pression asymétriques sur certains aspects de manière à augmenter notre rapport de force.
- **Recommandation 6.6 :**  
Proposer aux syndicats du domaine de l'éducation en Estrie de mettre sur pied une table intersyndicale afin de pouvoir créer des liens de solidarité en prévision de la prochaine négociation.
- **Recommandation 6.7 :**  
À moins d'un changement important dans la situation politique et économique au Québec d'ici 2020, reconnaître que seuls une mobilisation massive et des moyens de pression lourds permettront d'obtenir des gains véritables lors de la prochaine ronde de négociation et qu'il est impératif de se préparer en conséquence dès maintenant.
- **Recommandation 6.8 :**  
Publiciser ces recommandations le plus largement possible et chercher des appuis.

Il est proposé de revenir à l'assemblée délibérante :  
Julie Dionne propose et Noémie Roy appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 164.5** « Il est proposé d'adopter en bloc les huit recommandations (6.1 à 6.8).  
Valérie Caron propose et Danielle Tremblay appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 164.6** « Il est proposé que l'exécutif du SPECS-CSN discute avec les autres syndicats, analyse la pertinence et la faisabilité d'un front commun en éducation pour la prochaine négociation. »  
Gervais Tremblay propose et Steve McKay appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 7. Fondation du Cégep.

Steve McKay présente les possibilités mises au jeu quant à l'implication du SPECS-CSN au sein de la Fondation du Cégep.

Il est proposé de transformer l'assemblée délibérante en comité plénier.  
Valérie Caron propose et Anne-Marie Leblanc appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé de revenir à l'assemblée délibérante :  
Jean-Thomas Courchesne propose, François Théorêt appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

- Considérant que l'exécutif du SPECS-CSN a été contacté afin qu'il participe au renouvellement de la Fondation du Cégep de Sherbrooke et qu'il occupe un siège au conseil d'administration de la Fondation;
- Attendu que le SPECS-CSN défend l'existence d'un système d'éducation public, gratuit et de qualité;
- Attendu que toutes les étudiantes et tous les étudiants qui désirent poursuivre des études devraient pouvoir le faire sans égard à leur situation socio-économique;
- Attendu que l'existence de fondations, notamment la Fondation du Cégep de Sherbrooke, dont la mission est d'aider les étudiantes et les étudiants à subvenir à leurs besoins essentiels dans une société riche qui prétend faire de l'éducation une priorité nationale est une aberration;
- Attendu que le recours quasi systématique à la charité et la philanthropie, via la création de fondations, par les institutions d'enseignement du Québec est le symptôme d'un mal profond, soit le désengagement de l'État québécois dans le financement des services publics, notamment le système d'éducation;
- Attendu que la multiplication des fondations et leur rôle de plus en plus important dans le financement des institutions d'enseignement pourraient bien contribuer à accélérer le désengagement de l'État dans leur financement;
- Attendu que la multiplication des fondations place les institutions d'enseignement dans une logique de compétition malsaine;
- Attendu qu'une dépendance accrue envers la charité et la philanthropie ne constitue pas une manière viable d'assurer un financement stable, équitable et à la hauteur des besoins réels des institutions d'enseignement;
- Attendu que le recours grandissant à la charité et la philanthropie ouvre une brèche dans l'autonomie des institutions d'enseignement, institutions qui devraient avoir l'indépendance la plus complète possible, avec des conséquences qui peuvent s'avérer néfastes pour la qualité de leur enseignement et leur réputation;
- Attendu que la Fondation du Cégep de Sherbrooke accepte déjà des dons de certaines entreprises en contrepartie d'une visibilité publicitaire sur le campus et que cette pratique risque de se généraliser dans le futur, ce qui aura pour conséquence négative d'accroître la commercialisation de notre milieu de vie;
- Attendu que la Fondation du Cégep de Sherbrooke aide concrètement les étudiantes et les étudiants dans le besoin en leur octroyant de l'aide d'urgence, mais qu'une part non négligeable des sommes qu'elle donne est sous forme de bourses à l'excellence;
- Attendu que la décision de contribuer ou non à une oeuvre philanthropique, notamment la Fondation du Cégep de Sherbrooke, demeure une décision individuelle et libre;
- Attendu que les membres du SPECS-CSN ne devraient en aucun temps faire l'objet de pression de la part de quiconque afin qu'ils contribuent à la Fondation du Cégep de Sherbrooke;
- Attendu que les enseignantes et les enseignants du Cégep de Sherbrooke peuvent contribuer en argent et en temps à la Fondation sans que cela engage le SPECS-CSN dans son ensemble;
- Attendu que le SPECS-CSN continuera à critiquer sur toutes les tribunes la précarité financière dans laquelle se retrouvent plusieurs étudiantes et étudiants ainsi que le fait qu'ils doivent recourir à la charité et la philanthropie, notamment la Fondation du Cégep de Sherbrooke, pour subvenir à leurs besoins de base;
- Attendu que le SPECS-CSN continuera à critiquer sur toutes les tribunes la nécessité du recours à la charité et à la philanthropie afin de combler le financement insuffisant des institutions publiques, notamment celui du Cégep de Sherbrooke.

### Proposition

« Il est proposé que le SPECS-CSN mandate un membre de l'exécutif afin qu'il participe aux discussions visant le renouvellement de la Fondation du Cégep de Sherbrooke avec le mandat suivant :

1. Exiger que des critères clairs soient définis afin d'exclure les dons provenant d'individus, groupes et entreprises dont les valeurs ou les actions sont incompatibles avec la mission, les valeurs et les actions du Cégep de Sherbrooke;

2. Exiger que la Fondation concentre son aide envers les étudiantes et les étudiants dans le besoin et qu'elle délaisse les bourses à l'excellence au profit d'une reconnaissance symbolique;

3. Exiger que la Fondation, par l'entremise des médias, sensibilise la population au sujet de la précarité socio-économique d'un nombre grandissant d'étudiantes et d'étudiants du Cégep de Sherbrooke et qu'elle dénonce le fait qu'elle doive s'investir pour combler le désengagement de l'État sur cette question;

4. Faire tout en son possible afin d'éviter la commercialisation du campus du Cégep de Sherbrooke par la publicité et la commandite.

Le membre de l'exécutif qui participera aux discussions sera tenu d'informer les membres du SPECS-CSN de l'avancée des travaux sur une base régulière. L'exécutif du SPECS-CSN jugera de la pertinence de désigner quelqu'un au conseil d'administration de la Fondation. L'exécutif du SPECS-CSN se garde également le droit de retirer sa participation s'il juge que ce dernier est dans l'incapacité de réaliser son mandat.

Ce mandat est valide pour un an et doit être reconduit lors d'une assemblée générale. »  
Steve McKay propose et Daniel Hébert appuie.

#### **Résolution 164.7**

« Il est proposé de déposer la proposition. »  
Philippe Langlois propose et Noémie Roy appuie.  
Résultat du vote : 20 pour, 14 contre et 12 abstentions.  
La proposition est déposée.

### **8. Assurances (RSA).**

---

Michael Labarre indique que l'information principale (modification à la couverture, invalidité long terme obligatoire pour les précaires) sera diffusée dans un *Quand les profs*. Pour ce qui est des chèques émis au nom des cotisants à l'assurance-vie de 2014 pour des cotisations versées en trop, ils sont disponibles au local syndical et seront mis à la poste sous peu.

### **9. Les tâches.**

---

Ce point est reporté à l'assemblée générale de septembre 2016.

### **10. Matériathèque.**

---

Julie Dionne informe les membres de l'annonce récente de fermeture de la matériathèque du pavillon 4 et des conséquences attendues. Elle rappelle les démarches effectuées, tant par le SPECS-CSN que par les coordonnateurs des programmes affectés.

Lucie Bouffard, présidente du Syndicat du personnel de soutien, indique les enjeux concernant le personnel de soutien en lien avec cette fermeture annoncée.

#### **Résolution 164.8**

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN appuie de toutes les manières possibles les enseignant-es des départements concernés dans leurs démarches pour conserver la matériathèque du pavillon 4, gérée par un employé dédié à temps plein. »  
Catherine Ladouceur propose et Josée Morais appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### Résolution 164.9

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN appuie le Syndicat du personnel de soutien dans ses démarches pour conserver la matériathèque du pavillon 4, gérée par un employé dédié à temps plein. »  
Anne-Marie Leblanc propose et Sophie Lambert appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### 11. Élection au comité d'éthique de la recherche (une personne versée en droit).

---

La personne élue comblera la troisième année d'un mandat de trois ans.

« Il est proposé de désigner Michel Gagné président des élections et Joëlle Brizard secrétaire des élections. »  
Steve McKay propose et Louis Desmeules appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

Ouverture de la période de mise en nomination :  
- Jonathan Mayer se propose  
Fermeture de la période de mise en nomination.

**Jonathan Mayer** est élu par acclamation.

### 12. Appui au (Syndicat des professeures et professeurs du Collège d'enseignement général et professionnel de Lévis-Lauzon (SPPCLL)).

---

Julie Dionne résume la situation qui se vit actuellement au SPPCLL.

### Résolution 164.10

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN verse un don de solidarité de 500 \$ au Syndicat des professeures et professeurs du Collège d'enseignement général et professionnel de Lévis-Lauzon (SPPCLL). »  
Julie Dionne propose, l'assemblée appuie unanimement.  
Adoptée à l'unanimité.

### 13. Levée de l'assemblée.

---

### Résolution 164.11

« Il est proposé de lever l'assemblée. »  
Sarah Perrien propose et Fabien Burnotte appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

---

Steve Mc Kay, président

---

Joëlle Brizard, secrétaire